



Association LAISSEZ-NOUS VIVRE UN PEU
N° W442016331
16B rue Ribateau
BP 39502 VALLET
44195 CLISSON cedex
E-mail : laisseznousvivreunpeu44@gmail.com
Twitter : Non Zac Brochet
Internet : www.laisseznousvivreunpeu.fr
tél. : 06 27 27 12 01



VALLET le 7/05/2019

A l'attention de Monsieur Marchais en tant que Maire de VALLET,

Monsieur le Maire,

nous tenons d'abord à vous remercier de votre réponse à notre courrier du 18 février 2019. Nous avons noté que notre interprétation de l'article de l'Hebdo de Sèvre-et-Maine du 14 février 2019 était erronée: il ne s'agissait pas d'une invitation au comité de pilotage mais d'un engagement à présenter les éventuelles demandes de participation au comité, engagement d'ailleurs tenu ce dont nous vous remercions. Nous avons ainsi modifié l'encart sur notre site Internet qui portait à confusion comme vous l'avez mentionné.

Nous prenons acte de la décision de ne pas élargir le comité de pilotage de la ZAC du Brochet qui reste donc composé de:

- Représentants de la communauté de communes dont son président
- Elus valletais (mairie et deux adjoints)
- Avocats: communauté de communes, SNC le Brochet, également Système U
- Représentants de l'aménageur la SNC le Brochet, société formée par Hyper U et Jeulin
- Représentants de Hyper U (Mme Boiziau et M. Sorin)
- Partenaires POLYGONE, DUGUE et LES ARCHES METROPOLE qui préparent les dossiers pour obtenir les autorisations commerciales.

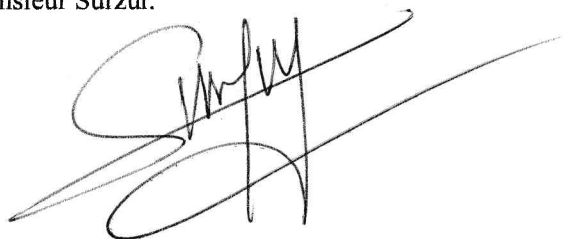
Contrairement à ce que vous affirmez, c'est bien au comité de pilotage qu'ont pu participer des représentants du commerce traditionnel, Mme Bergeron et M. Merlaud, en 2012 (voir comptes-rendus ci-joints) ; Comité de pilotage qui avait à l'époque un format très proche de celui pratiqué actuellement: représentants de la communauté de communes et de Vallet, avocats, conseils de l'aménageur ainsi que M. Dabireau, représentant de Performance Promotion (qui menait à l'époque les négociations avec les propriétaires fonciers pour le compte d'Hyper U) et qui est aujourd'hui gérant de la SNC le Brochet. Nous faisons remarquer au passage que ces réunions en présence de M. Dabireau datent bien de 2012, soit deux ans avant que la SNC le Brochet ne soit désignée officiellement aménageur de la ZAC du Brochet et que M. Dabireau en devienne le gérant, ce qui justifie effectivement sa présence au comité de pilotage mais à partir de 2014 seulement. Le comité de pilotage a donc aujourd'hui un format semblable, sauf qu'il n'y a plus de représentant du commerce traditionnel et de centre-ville, ni d'ailleurs de représentant de riverains ou d'associations valletaises.

Nous vous rappelons que nous n'avons demandé qu'à différer la proposition de rencontre avec M. Poupelin et M. Paillard. En effet, nous prenons cette rencontre très au sérieux et elle doit être préparée avec application. C'est pourquoi nous avons demandé à Mme Birot (Mail du 3 février 2019) de nous envoyer différents documents afin de parfaire notre connaissance du projet (comptes-rendus de COPIL avec leurs annexes, ainsi que le plan d'aménagement modifié présenté par la SNC le Brochet lors du COPIL du 20 novembre 2018). Nous n'avons pas encore reçu les documents demandés mais nous ne doutons pas que vos services vont nous les envoyer très bientôt. En effet, il s'agit d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) qui a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) a rendu en mai 2016 un avis favorable à la communication de ces comptes-rendus. Le projet étant public, le devoir de transparence est incontournable et la réunion d'information prévue prochainement ne peut être constructive que si vous nous donnez les moyens de la préparer.

Nous vous demandons donc de bien vouloir intervenir auprès des services de la mairie de Vallet ou de la Communauté de Communes pour que les documents demandés nous soient communiqués rapidement et intégralement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le bureau de l'Association et son Président. Monsieur Surzur.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Surzur', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Les documents joints.

Page 1 du compte-rendu N°5 du COPIL du 25 avril 2012 et les présences.

Page 1 du compte-rendu N°6 du COPIL du 14 mai 2012 et les présences.

Page 1 du compte-rendu N°10 du COPIL du 27 novembre et les présences.